

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2016

**NOUVELLES LIBERTÉS ET DE NOUVELLES PROTECTIONS POUR LES ENTREPRISES
ET LES ACTIFS - (N° 3675)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2017

présenté par
M. Aboud

ARTICLE 21

Supprimer l'alinéa 21.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La pénibilité du travail est un vrai enjeu.

Cependant, le compte personnel de pénibilité apparaît comme une véritable usine à gaz que cette majorité ressort à chaque fois qu'elle veut contrebalancer une mesure plutôt libérale par une mesure sociale.

Pourtant le sujet mérite plus de sérieux. La complexité de la prise en considération de la pénibilité est toujours aussi réelle et rend la concrétisation de cette prise en charge impossible.